

# Pour Que l'Esprit Vive

une vision engagée de l'art

association reconnue d'utilité publique

## BULLETIN DE SOUTIEN 2018

Plus de 60 % du budget annuel de Pour Que l'Esprit Vive provient de dons et de legs.

*Merci pour votre soutien et votre générosité !*

Depuis le 1er janvier 2005, la loi de Finances accorde aux donateurs une **réduction d'impôt égale à 66 %** du montant de leurs dons annuels dans la limite de 20 % du revenu imposable.

La part des dons dépassant cette limite au cours d'une année peut être reportée sur les 5 années suivantes et ouvre droit à la même réduction d'impôt, dans la même limite.

Reconnue d'utilité publique depuis 1936, l'association Pour Que l'Esprit Vive est habilitée à recevoir legs et successions, exonérés de droits de mutation.

### **Merci de compléter puis envoyer ce formulaire, accompagné de votre don à :**

Association Pour Que l'Esprit Vive, Agnès Desjobert – 69 Boulevard de Magenta, 75010 Paris

Mes coordonnées :

Mr. / Mme. / Mlle. (Rayer les mentions inutiles)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Email : .....

Pays : ..... N° de téléphone (facultatif) : .....

### **Je soutiens l'action de Pour Que l'Esprit Vive en faisant un don de :**

30 €     50 €     100 €     150 €

500 €     Autre montant : .....€

### **Projet auquel je désire que mon don soit attribué :**

Fonctionnement général de l'association

Hors Saison Musicale

Photographie sociale

Capitale vacances

La Prée

### **Je règle**

par chèque en euros à l'ordre de « Pour Que l'Esprit Vive ».

par virement sur le compte de l'association Pour Que l'Esprit Vive (banque CIC) :

Code banque : 30066 – code guichet : 10005 – n° de compte : 00020153301 - clé RIB : 52

Je désire être tenu au courant des activités de l'association par la newsletter (via internet)

**Je désire recevoir un reçu fiscal.**

### **Date et Signature (obligatoire) :**